

Fécule de pomme de terre: contingentement de la production, campagnes 2005/2006 et 2006/2007

2004/0269(CNS) - 11/05/2005 - Texte adopté du Parlement, 1ère lecture/lecture unique

Le Parlement européen a adopté par 546 voix pour 23 contre et 9 abstentions, le rapport de M. Janusz Czesaw **WOJCIECHOWSKI** (PPE/DE, PL), qui approuve, moyennant certains amendements, la proposition de la Commission sur le régime de contingentement pour la production de féculé de pomme de terre. Les députés estiment que deux années ne suffisent pas pour évaluer l'évolution du marché liée à la réforme de la PAC et à l'élargissement de l'Union. Dès lors, ils proposent que le système de contingents en vigueur soit prorogé pour les quatre prochaines campagnes. Dans le cadre de ce régime de contingents, il conviendrait de prévoir la possibilité de transferts transfrontaliers, en priorité au bénéfice des dix nouveaux États membres.